

**Conférence-débat  
de l'Observatoire Régional des Risques Psychosociaux au Travail en Aquitaine  
ORRPSA**

**LES RESEAUX D'ENTRAIDE AU QUEBEC :  
LA STRUCTURATION D'UNE INNOVATION AU SEIN DES SYNDICATS**

**Judi 28 juin 2012**

14h00-17h00 au Pôle juridique et judiciaire (PJJ) place Pey Berland

**Professeur Denis Harrisson**

Centre de recherche des innovations sociales

Université du Québec de Montréal (UQAM)

PhD de sociologie des organisations

[http://www.orh.uqam.ca/Pages/harrisson\\_d\\_cv.aspx](http://www.orh.uqam.ca/Pages/harrisson_d_cv.aspx)

Dans le cadre de l'Observatoire régional des risques psychosociaux en Aquitaine (ORRPSA), le professeur Denis Harrisson de l'UQAM est venu présenter ses travaux et réflexions sur « Les réseaux d'entraide au Québec : la structuration d'une innovation au sein des syndicats ». Un très large espace était offert à la discussion et au débat avec aussi un accès direct avec une personnalité du monde scientifique connue pour son travail avec les organisations syndicales québécoises.

Le sujet répondait aussi au souhait de travailler sur des « outils » ou des moyens d'action pour mieux se saisir des risques psychosociaux et de la souffrance ou travail de décrire et d'analyser le processus de développement des réseaux d'entraide, d'examiner les activités et les interventions de ces réseaux et enfin de montrer en quoi l'entraide participe au renouveau syndical par la création de nouvelles activités distinctes des relations de service.

L'entraide est « un type de ressource communautaire privilégiant l'aide mutuelle entre pairs, encourageant le partage d'un savoir découlant de leur propre expérience avec le problème, et où le leadership repose entre les mains des membres eux mêmes » (Lavoie et Stewart, 1995).

L'entraide se fonde en effet sur le don offert aux autres membres au départ pour lutter contre l'alcoolisme et les addictions, puis qui a débordé sur les crises personnelles et la santé mentale au travail. L'entraide est à la base de la solidarité humaine qui renvoie d'ailleurs à l'historique de la fonction des syndicats autour de l'idée de « solidarité ». Pour la Fédération des travailleurs québécois, le travail est considéré comme un milieu de vie qui confère à l'entraide un rôle d'écoute et de référent. On parle de réseaux d'entraide car cette approche de la solidarité humaine se développe à travers des liens avec différents acteurs (Centraide, associations de proximité, réseaux publics de santé, milieu académique, etc.).

La mise en place du réseau dépend de la volonté syndicale. Il s'agit de s'assurer de la coopération de l'exécutif syndical, mais aussi si possible du soutien de l'employeur et du syndicat pour créer le meilleur contexte pour l'émergence de l'entraide.

L'entraide est au final une activité non commerciale, bénévole, qui se nourrit de rencontres, qui suit une logique organisée autour des personnes et non des problèmes et qui a pour but de « gagner la bataille du cœur et de l'âme auprès de leurs membres ». L'entraide est un élément mobilisateur qui renforce la solidarité et l'image syndicale. Toutefois le traitement des problèmes reste individuel et confidentiel, ce qui interroge la question d'un éventuel « dégonflement » des conflits collectifs.

Plusieurs autres difficultés interrogent aussi à la mise en œuvre des réseaux d'entraide. Etre « aidant » n'est pas une fonction syndicale, mais il faut être aussi membre d'un syndicat pour le devenir avec un risque de conflits d'intérêts. Il s'agit par ailleurs de passer outre certains préjugés sur l'existence réelle des problèmes au sein des syndicats eux-mêmes. L'entraide doit également dissocier les difficultés liées au travail et les difficultés personnelles, la frontière n'est parfois pas évidente à déterminer. Pour certains il s'agit plus d'un appel à un prestataire externe pour prendre en compte un trouble individuel, pour d'autres il s'agit d'une structuration beaucoup plus collective qu'un appel à un prestataire externe. Au final, pour le moment le phénomène des réseaux d'entraide est un micro-changement qui n'est qu'un des éléments pour résoudre les problèmes liés à la santé mentale au travail.